

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-49

En exercice 19

Présents 16

Pouvoirs 2

Suffrages exprimés 18

Date de la Convocation

23 juin 2026

Date de l'affichage

23 juin 2026

Objet de la délibération

Eglise de STE AGNES

Validation devis

Séance du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
et le trente juin,
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : MONNET Brigitte, PICARD Vincent, NICOLET Audrey, BONNIER Jacques,
MARCHAND Claudine, BLANCHOT Xavier, BAUDET Sophie, CHAILLET Marie-Noëlle,
DILIGENT Coralie, LAINE Anthony, PACOU Isabelle, PELLICOLI Anthony, PULICE
Morgane, ROCHET Jean-Louis, ROGER Denis, ROUSSE Emmanuelle

Absents : BENOIT Jérôme, HAUBRUGE Christopher (pouvoir à B. MONNET),
ROUCHE Irène (pouvoir à C. MARCHAND)

Secrétaire de séance : PACOU Isabelle

Monsieur l'Adjoint délégué aux bâtiments rappelle la délibération n°2026-37 relative à la sécurité électrique de l'église de Sainte-Agnès.

Après études des devis reçus pour la réalisation des travaux garantissant la conformité des installations et assurant la sécurité des usagers ainsi que des agents intervenant sur site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise GT ELEC pour un montant de 13 541.90€ HT.
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 30 juin 2026

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

